

# Une éducation à la sexualité à repenser<sup>☆</sup>

**Véronique Baranska\***

Infirmière, promotion de la santé en faveur des élèves, sexologue, licenciée en psychologie, personne-ressource pour [pratiquesensante.org](http://pratiquesensante.org), membre de la communauté de la chaire Unesco Éducation & Santé

**Frédéric Galtier**

Chargé de projet et d'ingénierie, référent régional en santé sexuelle (Ireps-Crips ARA délégation Puy-de-Dôme), sexologue

c/o La Revue de santé scolaire et universitaire, 65 rue Camille-Desmoulins, 92442 Issy-les-Moulineaux cedex, France

10

**L'éducation à la sexualité participe à la construction du·de la citoyen·ne, à affirmer ses choix. Obligatoire dans les établissements scolaires, l'Éducation nationale a élaboré des dispositifs pour mener à bien cet enseignement, en s'appuyant sur les compétences psychosociales. Tou·te·s les acteur·rice·s du système éducatif ont leur rôle à jouer, en observant une neutralité bienveillante. Il est nécessaire que les professionnel·le·s parlent d'une même voix ; il·elle·s doivent pour cela partager une réflexion pour dépasser les difficultés.**

© 2021 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés

**Mots clés** – bienveillance ; compétence psychosociale ; éducation ; milieu scolaire ; santé sexuelle

***Rethinking sexuality education. Education about sexuality is part of the construction of the citizen, to assert his or her choices. Compulsory in schools, the French education system has developed mechanisms to carry out this teaching, based on psychosocial skills. All the players in the education system have a role to play, while maintaining a benevolent neutrality. It is necessary for professionals to speak with one voice; to do so, they must share a reflection to overcome difficulties.***

© 2021 Elsevier Masson SAS. All rights reserved

**Keywords** – benevolence; education; psychosocial competence; school environment; sexual health

Penser l'éducation affective et sexuelle demeure en 2022 une gageure, alors même que la sexualité humaine est exposée avec plus ou moins de bonheur dans toute sorte de médias ou de séries télévisées, à l'image du succès récent rencontré par *Sex Education* [1]. Au-delà du clivage récurrent de qui devrait en avoir la charge, il est une réalité incontestable : la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception [2] qui a instauré une éducation à la sexualité obligatoire dans les établissements scolaires, à nouveau déclinée dans la dernière circulaire sortie en septembre 2018 [3].

## Pour améliorer la qualité de vie, et prévenir les violences

Le site Éduscol nous rappelle ainsi combien l'éducation à la sexualité « contribue à la construction de la personne et à l'éducation du citoyen » [4].

À l'échelle européenne, l'Organisation mondiale de la santé déclare que « l'éducation sexuelle doit s'inscrire dans l'éducation au sens large et influencer sur le développement de la personnalité de l'enfant. Par son caractère anticipatif, elle contribuera à prévenir les effets potentiellement négatifs de la sexualité et à améliorer la qualité de vie, la santé et le bien-être. C'est dire que l'éducation sexuelle holistique promeut la santé en général » [5].

Enfin, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture milite en faveur d'une éducation complète à la sexualité [6], qui prône, entre autres, les relations interpersonnelles, les valeurs, les droits, l'égalité des genres comme participant à la prévention des violences.

Outre la circulaire précitée, l'Éducation nationale s'est dotée d'un dispositif créé par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République [7] : le parcours éducatif de santé [8], qui implique tou·te·s les acteur·rice·s exerçant en milieu éducatif (personnels de direction, enseignant·e·s, personnels de santé, personnels du service social, psychologues, sans oublier les élèves et les parents). Il met en évidence les liens entre l'éducation à la santé et l'éducation à la citoyenneté, mais il mentionne également le développement des compétences psychosociales (CPS) comme levier d'action, faisant ainsi écho aux objectifs de la circulaire de 2018.

## Les enjeux de la promotion de la santé sexuelle dès le plus jeune âge

Penser cette éducation dès le plus jeune âge revient à promouvoir la santé sexuelle, c'est-à-dire adopter une approche positive qui invite au développement de ces compétences. Ce nouveau paradigme proscri

<sup>☆</sup> Par dérogation au code typographique et à notre charte éditoriale, nous adoptons pour ce dossier les règles de l'écriture dite inclusive.

\*Auteur correspondant.  
Adresse e-mail :  
[vbaranskapsychosexologue@gmail.com](mailto:vbaranskapsychosexologue@gmail.com)  
(V. Baranska).

les approches thématiques pour se concentrer sur l'individu-e et ses propres ressources, afin de l'aider à gérer au mieux les situations pouvant le ou la mettre en difficulté ou générer du stress : construction identitaire, découverte du corps sexué, premier baiser, premiers fantasmes, premiers émois, affirmation de ses désirs et de son orientation sexuelle, développement pubertaire, risques liés aux infections sexuellement transmissibles. Construire son identité de genre est un enjeu précoce dans la vie d'un enfant, et qui sollicite ces compétences à plus d'un titre ; il s'agit effectivement là de permettre à chacun-e d'affirmer son opinion, ses choix, de résister à la pression du groupe et aux stéréotypes de genre, de savoir gérer ses émotions, de pouvoir persuader mais aussi de renforcer la confiance en soi et l'estime de soi, tout en développant des attitudes respectueuses de l'autre, des autres.

La santé sexuelle inscrit également la notion de plaisir au cœur de sa définition, carburant vital mais qui peut conduire à des pratiques dites à risque, tout comme d'autres éléments :

- une faible estime de soi, un rapport difficile à son corps, une image de soi déformée par des normes en place ne facilitent pas une gestion positive de sa santé ;
- un trouble identitaire, un sentiment d'infériorité par rapport à l'autre sexe ne prédisposent pas à entretenir des relations interpersonnelles satisfaisantes et respectueuses ;
- un désir sexuel refoulé ou mal assumé peut conduire à la dépression, la tentative de suicide ou à l'agression ;
- des capacités émotionnelles peu encouragées, voire étouffées, ne génèrent pas un sentiment de bien-être psychologique et rendent vulnérables à des attitudes destructrices.

### Un accompagnement essentiel au développement des CPS

La promotion des CPS prend place dans l'objectif 1 de l'axe 1 de la stratégie nationale de santé sexuelle [9], lui-même en parfaite résonance avec cette démarche : « *L'éducation à la sexualité se développe à travers tous les enseignements, en particulier celui de biologie, et la vie scolaire. Désormais intégrée dans les objectifs prioritaires du parcours éducatif de santé [...], elle doit poursuivre son déploiement pour une mise en œuvre effective dans l'ensemble des établissements scolaires.* » Il s'agit donc là de travailler en interdisciplinarité.

♦ **Dans une même institution**, les talents, connaissances et compétences de chacun-e sont autant d'atouts pour réussir un programme en santé sexuelle. La santé

sexuelle parle aussi bien de citoyenneté que de santé. Travailler sur le respect, la loi, la laïcité..., autant de portes d'entrée qui peuvent amener la-le jeune à se construire positivement, en comprenant en premier lieu sa place dans notre société, quelle que soit son identité de genre. Développer l'esprit critique peut se révéler être une arme redoutable face aux normes en place, aux pressions à l'agir, pour être performant-e, pour ne pas s'individualiser. Nous ne sommes alors plus uniquement soumis-es aux séances formelles d'éducation à la sexualité mais nous pouvons travailler la santé sexuelle dans les enseignements eux-mêmes, dès l'école et au secondaire, bien sûr ; il suffit de se donner une autre grille de lecture, de ne plus se fixer systématiquement sur des thématiques de santé précises mais d'avoir une approche globale.

♦ **Pour ce faire, les personnels**, qu'ils soient enseignant-e-s, infirmier-ère-s, conseiller-ère-s principaux-ales d'éducation (CPE) ou assistant-e-s du service social, par exemple, doivent donc avoir accès à une formation adéquate qui leur permettra d'appréhender la question dans un souci de cohérence, et qui s'appuie sur leurs compétences. Le rapport du Haut Conseil à l'égalité (HCE) entre les femmes et les hommes a déjà alerté en 2016 sur ce manque criant [10]. Les personnels de santé sont la plupart du temps associés aux programmes d'éducation à la sexualité mais en aucun cas ils ne sont et ne doivent être les seul-es acteur-ric-e-s de cette éducation. Ils demeurent les conseiller-ère-s techniques en santé auprès des personnels de direction et des communautés éducatives et, à ce titre, peuvent guider et orienter les écoles et les établissements dans leurs projets en lien avec la santé sexuelle. Les autres acteur-ric-e-s du système éducatif ont leur rôle à jouer. Si les psychologues de l'Éducation nationale et les assistant-e-s du service social restent, avec les infirmier-ère-s, des interlocuteur-ric-e-s privilégié-e-s dans la relation d'aide et d'écoute, les CPE sont également des personnes-ressources dans les établissements du second degré. Les missions des CPE sont essentielles [11]. En effet, leur temps de présence, et donc d'observation en lien avec l'équipe de la vie scolaire, permet un relais auprès des autres professionnel-le-s du milieu scolaire. Nous pouvons d'ailleurs observer que la référence égalité et lutte contre les discriminations est, assez souvent, dévolue aux CPE. Quant aux enseignant-e-s, leur discipline peut être un formidable terreau pour promouvoir la santé sexuelle.

### Une nécessaire bienveillance collective

Accueillir la parole des jeunes nécessite cependant une posture bienveillante. Même sans avoir une connaissance fine de ce que sont l'identité ou les rôles de

### Références

- [1] Nunn L. Sex education. Netflix. 2019. <https://pro.imdb.com/title/tt7767422>.
- [2] Loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception. [www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000222631](http://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000222631).
- [3] Circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018. L'éducation à la sexualité. [www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=133890](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=133890).
- [4] Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Je souhaite comprendre les enjeux de l'éducation à la sexualité. Mai 2021. <https://eduscol.education.fr/2078/je-souhaite-comprendre-les-enjeux-de-l-education-la-sexualite>.
- [5] Organisation mondiale de la santé. Bureau régional pour l'Europe et BZGA. Standards pour l'éducation sexuelle en Europe. Un cadre de référence pour les décideurs politiques, les autorités compétentes en matière d'éducation et de santé et les spécialistes. Novembre 2013. [www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS\\_fr.pdf](http://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS_fr.pdf).

## Références

- [6] Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité. Une approche factuelle. 2018. [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000260840\\_fre.pdf](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000260840_fre.pdf).
- [7] Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. [www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027677984](http://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027677984).
- [8] Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Le parcours éducatif de santé. Juin 2021. <https://eduscol.education.fr/2231/le-parcours-educatif-de-sante>.
- [9] Ministère des Affaires sociales et de la Santé. Stratégie nationale de santé sexuelle. Agenda 2017-2030. [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie\\_nationale\\_sante\\_sexuelle.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_sante_sexuelle.pdf).
- [10] Bousquet D, Laurant F, Collet M. Rapport relatif à l'éducation à la sexualité. Répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes. Rapport n° 2016-06-13-SAN-021. Paris: Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes; 2016. [http://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce\\_rapport\\_education\\_a\\_la\\_sexualite\\_2016\\_06\\_15\\_vf.pdf](http://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_rapport_education_a_la_sexualite_2016_06_15_vf.pdf).
- [11] Circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015. Missions des conseillers principaux d'éducation. [www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo31/MENH1517711C.htm](http://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo31/MENH1517711C.htm).
- [12] Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Égalité entre les filles et les garçons. Mars 2021. [www.education.gouv.fr/egalite-entre-les-filles-et-les-garcons-9047](http://www.education.gouv.fr/egalite-entre-les-filles-et-les-garcons-9047).
- [13] Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Prévention de l'homophobie et de la transphobie dans les collèges et les lycées. Guide d'accompagnement. Novembre 2021. [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/MDE/05/3/Vademecum\\_campagne-prevention-homophobie-transphobie\\_1067053.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/MDE/05/3/Vademecum_campagne-prevention-homophobie-transphobie_1067053.pdf).
- [14] Circulaire du 29 septembre 2021. Lignes directrices à l'attention de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. [www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2128373C.htm](http://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2128373C.htm).

Déclaration de liens d'intérêts  
Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

## Principes éthiques inhérents à l'éducation à la sexualité

- Mettre à distance ses représentations et son vécu.
- Encourager les échanges et l'élaboration commune des réponses à partir des préoccupations des jeunes, en toute neutralité, sans imposer ses propres questions et réponses.
- Permettre aux enfants et aux jeunes de repérer ce qui relève de la sphère privée et de la sphère publique.
- Maintenir les échanges dans la sphère publique.

genre par exemple, le milieu scolaire doit pouvoir être sécurisant et ne pas ajouter au malaise de celles et ceux qui sont en pleine construction identitaire et pour lesquelles la famille et la rue sont quelquefois elles-mêmes pourvoyeuses de discriminations. De plus, même si cela est très souvent inconscient, les professionnel-le-s doivent apprendre à ne pas projeter leurs propres valeurs et convictions sur les jeunes, afin d'éviter ce genre de commentaires : « *Tu es trop jeune pour coucher* », « *c'est normal que tu te poses des questions sur qui tu es, mais tout reviendra dans l'ordre* », « *c'est à cause de tous ces sites que vous inventez des nouveaux genres* », etc. Une certaine neutralité participera à une bienveillance collective et partagée, sans compter que la laïcité reste l'un des fondements de l'École de la République et que cette dernière s'applique à l'ensemble de ses acteur-ice-s.

## Une réflexion partagée à instaurer

D'autres écueils apparaissent concernant la mise en place des séances dédiées d'éducation à la sexualité, comme celui de vouloir systématiquement séparer "filles" et "garçons", de tenir un discours essentiellement hétéronormé sans envisager la diversité des sexualités, de ne cibler qu'un niveau de classe alors que ces séances sont un droit pour tou-te-s les élèves. Il n'est pas rare d'entendre dire qu'il faut les mener en 4<sup>e</sup> parce que le cours de sciences de la vie et de la Terre sur la reproduction est au programme – ce qui questionne sur la représentation qu'ont certain-e-s professionnel-le-s de ce qu'est l'éducation à la sexualité. Un autre écueil porte sur l'intervention de professionnel-le-s hors structure scolaire (partenaires avec agrément), car certaines séances doivent être préparées en amont, avec synthèse en aval.

Ces préparations et synthèses ne sont pas toujours effectives. Ainsi, à quel moment la notion de développement psychosexuel est-elle discutée en équipe, qui permettrait de définir quelles compétences seront privilégiées au regard des CPS et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, tout en tenant compte d'un diagnostic local. Certain-e-s élèves à besoins particuliers ne semblent pas toujours pris-e-s en compte pour aménager les séances, tel-le-s que des élèves en situation de handicap, des élèves de parents migrants...

## Des difficultés persistantes qu'il faut dépasser

Chaque établissement scolaire doit pouvoir mettre en place une équipe projet éducation à la sexualité, mais très souvent c'est le personnel de santé qui se retrouve bien seul et démuni face à ce qui doit pourtant être transversal et concerner la communauté éducative entière. Il n'y a rien de médical ou de paramédical dans l'éducation à la sexualité et les séances à mener. Chaque établissement scolaire a, également, un-e référent-e égalité filles-garçons et lutte contre les discriminations [12]. L'équipe projet et le-la référent-e égalité doivent pouvoir collaborer pour une cohérence dans les actions. Parmi les enjeux de l'éducation à la sexualité se trouvent l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations.

On pourra néanmoins s'interroger sur la connaissance et l'impulsion de la campagne de prévention contre l'homophobie et la transphobie dans les collèges et lycées "Ça suffit !", dont un vade-mecum qui se voulait être un guide d'accompagnement [13], ainsi que des affiches à rendre visibles ont été mis à disposition. Force a été de constater que cette campagne est passée presque inaperçue dans de nombreux établissements scolaires. Quelle impulsion portée localement et quelles collaborations entre les équipes éducation à la sexualité, les référent-e-s égalité et lutte contre les discriminations et l'ensemble des communautés éducatives ? Nous pouvons ainsi mieux comprendre pourquoi, dans la priorité 3 de son rapport de 2016, le HCE avait préconisé, dans la section "Améliorer le pilotage", de désigner dans chacune des trente académies un-e délégué-e académique à l'éducation à l'égalité et l'éducation à la sexualité [10].

Gageons que la nouvelle circulaire "Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire" [14] sera l'opportunité d'une remise à plat des questions d'éducation et de promotion de la santé sexuelle afin qu'elles deviennent prioritaires. Il y va du bien-être des élèves et de leur santé globale. •